

## CONVENTION D'ACCES DE VISITE DU CHATEAU DE MONTQUINTIN

Entre l'Association Sans But Lucratif « A MONTQUINTIN »  
 ci-après dénommée « **L'association** »

Et le groupe / M. – Mme.....  
 .....  
 ci-après dénommé « **Le preneur** »

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

Le site des ruines du château de Montquintin sera ouvert au preneur et personnes qui  
 l'accompagnent, à la date du .....de ..... H à.....H  
 au .....de ..... H à.....H

moyennant un droit d'accès de **50,00 €**, correspondant à sa contribution à la réalisation de l'objet  
 social de l'association.

**Le site de Montquintin est classé « Patrimoine exceptionnel de Wallonie » sous le contrôle de la  
 Division du Patrimoine du Ministère de la Région Wallonne.**

- 1) Le preneur et le groupe auquel il appartient éventuellement, s'engagent à respecter les mesures de sécurité suivantes :
  - Ne pas s'approcher à une distance de moins de 3 mètres des murs
  - Ne pas pénétrer dans les zones de bâtiments , les caves ou les excavations.
  - Ne pas organiser d'activité autre que des visites guidées ou des animations pédagogiques.
  - Ne pas accrocher aux murs ni déployer de matériel ou d'installations fixes, même provisoires.
  - Ne pas allumer de feu.
  - Laisser les lieux en parfait état de propreté.
- 2) Le preneur confirmera à l'association la date de son occupation et le type d'activité projetée, au moins une semaine avant la date prévue.
- 3) Au terme de celle-ci, l'association se chargera d'un contrôle des lieux.
- 4) En cas de dégradation, l'occupant ne pourra remettre les lieux lui-même en état, mais s'engage à acquitter les frais d'une entreprise agréée par la Division du Patrimoine de la région Wallonne.
- 5) Le preneur déclare disposer des assurances utiles ou nécessaires à son organisation.
- 6) L'association décline toute responsabilité pour tout dommage ou accident quel qu'il soit, qui découlerait de l'état de ruine des lieux, ainsi que du non respect des règles d'occupation.
- 7) Par sa signature, le preneur déclare avoir pris connaissance des conditions de mise à disposition et être en possession d'un double des présentes.

Fait à ..... le .....

Signatures :

Pour l'association, un administrateur,

Pour le preneur,